



Déclaration liminaire des élus **F.O.-DGFIP** à la CAPN B des 26 et 27 janvier 2012

Madame la Présidente,

Le 2 février 2012, les agents des finances publiques seront en grève à l'appel de la quasi-totalité des organisations syndicales dont **F.O.-DGFIP**.

Stopper immédiatement les suppressions d'emplois

Ces suppressions dogmatiques, basées sur une logique purement comptable de l'emploi public, sont insoutenables. Elle mettent en danger le Service Public et la République dans son ensemble.

Renforcer toutes les missions de la DGFIP

Dans la période actuelle de crise économique, les missions régaliennes de la DGFIP sont un des fondements de la cohésion sociale. Nous réclamons la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour la maintenir. Force est de constater que c'est loin d'être le cas.

Améliorer rapidement et concrètement les conditions de vie au travail

Les suppressions d'emplois et la remise en cause des missions ont contribué à une dégradation continue de nos conditions de travail. Nous condamnons le pilotage par indicateurs qui impose des impératifs de rentabilité parfaitement incompatibles avec la notion même de service public.

Revaloriser les rémunérations

Tous les agents de la fonction publique subissent le gel de la valeur du point d'indice. Alors que l'inflation est en chiffre réel à 2 %, que les charges des ménages augmentent, nous subissons une baisse de notre pouvoir d'achat.

Il est inconcevable que plus d'un million de fonctionnaires aient un traitement inférieur au SMIC.

À ce rythme il faudra peu de temps avant que le premier échelon de la catégorie B ne passe en dessous du SMIC.

C'est dans ce contexte que nous allons examiner aujourd'hui 20 dossiers de recours de notation.

Le congrès de notre organisation syndicale en 2010 a été l'occasion de réaffirmer ses revendications en la matière :

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN) et du décret de 2010 instituant, à terme, la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

F.O.-DGFIP revendique le maintien d'une note chiffrée sans contingentement.

Nous allons également examiner la sélection des postes dans le cadre du mouvement spécifique.

Nous vous rappelons que **F.O.-DGFIP** a toujours soutenu ce mouvement pour la pérennisation du maillage territorial gage d'un service public de qualité.

Nous demandons le classement d'un poste même si le département présente un « *sureffectif* » théorique global.

Le maximum de postes doit être retenu.

Enfin, concernant CHORUS, nous vous rappelons toutes les réserves présentées par notre organisation syndicale sur cet outil. Cela ressemble beaucoup au déploiement calamiteux d'HELIOS dans nos services.

En conclusion, pour la CGT Force ouvrière les motifs de revendications ne manquent pas.